



**SESSION PLENIERE DU 23 MARS 2023**  
**SOUTIEN FILIERE SALICOLE**

La Région présente son rapport d'actions en faveur de la filière salicole.  
La CGT étant en mobilisation contre la réforme des retraites, elle n'a pas participé au débat sur l'avis du CESER.

La Région souhaite se donner un cadre d'actions en faveur de la filière salicole. Ces actions visent à relever quatre défis :

- 1/ maintenir la dynamique des installations ;
- 2/ soutenir la production d'un sel de qualité dans un marché concurrentiel ; Il s'agit notamment de faire face à la concurrence du sel camarguais, et de s'appuyer sur l'activité touristique du territoire.
- 3/ encourager la prise en compte des contraintes extérieures pesant sur l'activité ;
- 4/ rassembler les acteurs pour améliorer la circulation d'informations.

**[L'AVIS DU CESER \(disponible ici\)](#)**

Le CESER souligne la clarté du rapport régional qui met l'accent sur une activité emblématique de notre région, constitutive de son patrimoine économique, environnemental et culturel.

Dans cet avis, le CESER pointe plus particulièrement les actions et enjeux suivants :

- Aide régionale à l'installation des saliculteurs
- Contraintes extérieures pesant sur l'activité
- Promotion et valorisation du sel marin artisanal ligérien

Les saliculteurs (coopérateurs et indépendants) font face à des contraintes spécifiques dans l'exercice de leur activité qui peuvent avoir des répercussions sur leurs conditions de travail. A titre d'exemple, les épisodes caniculaires estivaux, qui se multiplient, pèsent de plus en plus fortement sur les conditions de travail des saliculteurs dans les marais salants.

Pour le CESER, le comité technique salicole que la Région fait évoluer en Comité régional de filière salicole est une instance pertinente pour appréhender les sujets d'intérêt collectifs. Les conditions de travail devraient être intégrées dans les travaux de cette instance.

L'avis du CESER rappelle les conditions de travail difficiles du métier de saliculateur et de salicultrice.

C'est en effet un secteur à fort risque de risque de travail noir, aux dépens des salariés du secteur, notamment les jeunes qui travaillent sur les marais durant l'été.

La CGT considère que le comité régional de filière salicole peut effectivement être une instance pertinente pour appréhender les sujets d'intérêt collectifs, à condition d'y inclure les représentants des salariés à côté de ceux des employeurs. Ce n'est pas prévu dans le document régional, alors que seront évoqués les problématiques de gestion de personnel, et plus généralement tous les éléments liés au travail dans le secteur, sur lesquels les salariés ont leur mot à dire.

***VOTES : l'avis a été adopté à par 73 voix pour et 5 abstentions.***

*Courriel : [cgtpaysdeloire@wanadoo.fr](mailto:cgtpaysdeloire@wanadoo.fr) / tel 02.41.20.03.21*